

Votre **DROIT À L'INFORMATION**

Votre droit d'accéder aux renseignements détenus par les organismes publics provinciaux et municipaux est énoncé dans deux lois du Manitoba, soit la **Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée** (LAIPVP) et la **Loi sur les renseignements médicaux personnels** (LRMP).

Votre droit d'accéder aux renseignements détenus par les institutions fédérales est énoncé dans la **Loi sur l'accès à l'information** (Canada).

Le saviez-vous?
La Journée internationale du droit à l'information a lieu tous les 28 septembre

L'accès à l'information aide les **citoyens** à être...

Informés

Informez-vous davantage sur ce qui vous touche et sur ce qui touche votre communauté.



Engagés

Comprenez mieux les enjeux et participez au processus démocratique.



Aux commandes

Sachez pourquoi et comment on traite vos renseignements (médicaux) personnels.

L'accès à l'information aide les **organismes publics** à être...

Transparents

Il est plus facile pour les citoyens de voir et de comprendre pourquoi et comment les mesures et les décisions sont prises.



Ouverts

Il est courant de faire appel aux citoyens pour les décisions importantes et les services publics.



Responsables

Cela favorise la bonne gouvernance et les citoyens peuvent demander des comptes aux organismes publics.